



Marie-Thérèse (à gauche) raconte aux élèves de Catherine Muller (au centre) la sanction des pinces à linge subie chez les sœurs.



Les élèves de l'Ester au Musée d'art et d'histoire de Fribourg pour découvrir l'exposition itinérante «Enfances volées».



Marie-Thérèse et Gilbert ont vécu, placés en institution, une enfance faite de manque d'affection, de maltraitance et d'abus. BRUNO PAYRARD

ENFANCES VOLÉES Une classe de l'Ester touchée par des témoignages forts.

Une souffrance trop longtemps tue

SYLVIA FREDA

Des histoires qui laissent sans voix, l'exposition itinérante «Enfances volées» en est pleine. Elle tourne dans toute la Suisse depuis 2009 et s'arrête au Musée d'art et d'histoire de Fribourg jusqu'au 19 août. Elle repose sur quelque 300 interviews de personnes placées dans des foyers ou des familles durant leur enfance (lire ci-dessous). Elles y ont été maltraitées, ou louées pour des tâches pesantes à des paysans et /ou abusées sexuellement. Le scandale a éclaté tard sur ces calvaires.

Une expo, un choc à vie

«Enfances volées» a profondément ému une classe de l'Ester de La Chaux-de-Fonds emmenée à Fribourg par l'enseignante Catherine Muller. Sa démarche se voulait plus intense que la seule visite d'une expo à ses élèves. Elle a demandé à Gilbert Martinet, 65

ans, et à Marie-Thérèse Burrin-Tercier, 72 ans, de venir témoigner, au musée, de ce qu'ils ont tous deux subi.

La voix douce, Gilbert, Vaudois, «est angoissé tous les jours, depuis petit». Sa mère l'a eu hors mariage, en 1947. «Elle m'a confié en pension à un orphelinat parce que, fille-mère, elle devait travailler. Mais elle gagnait trop peu pour payer ma pension. On lui a donc fait signer un acte de renonciation à ses droits parentaux.»

A sept ans, on l'ôte de l'orphelinat pour le confier à une famille à Châtel-Saint-Denis. «On m'a dit que ce serait pour des vacances. J'en suis sorti à 20 ans!» Là, il a été contraint à des tâches bien trop lourdes pour son tout jeune âge. «Porter une vingtaine de grosses tomes sur des kilomètres ainsi que des charges d'eau importantes plusieurs fois par jour, pour ravitailler le chalet; m'occuper des bêtes dès 5h le matin, etc.»

L'abus sexuel, il n'en parle qu'à demi-mot aux élèves de Catherine Muller. «Un homme voulait toujours dormir à côté de moi. J'ai été battu. Beaucoup.» Chaque jour, il a mal dans tout son corps. Son passé le tourmente encore.

«Un homme voulait toujours dormir à côté de moi.»

GILBERT MARTINET

«Des matins, je me lève avec des larmes aux yeux. D'autres, ça va! Mais je n'éprouve aucune haine. Les personnes qui m'ont maltraité étaient elles-mêmes des victimes. De l'ignorance et de leur alcoolisme.»

Il n'a vu pour la première fois sa mère qu'à 30 ans. «Je suis devenu père à 25 ans. J'ai eu alors une grosse crise d'identité et une grave dépression. Ma femme m'a aidé à retrouver ma mère. Aujourd'hui, je réussis à lui dire "maman". Un "maman" très ému, très angoissé.»

Il est comblé de pouvoir parler de l'abandon qui, indélébile, a marqué sa vie pour toujours. Il est comblé par l'exposition tournoyante. Elle brise le secret sur un phénomène de société resté longtemps tabou. «Je n'en ai parlé à personne pendant un long moment de mon existence! C'était une dévalorisation telle d'avoir été quitté par mes propres parents!»

Marie-Thérèse Burrin-Tercier a vécu un calvaire dans l'orphelinat fribourgeois tenu par des sœurs au cœur sec et dur comme du caillou. Elle y a été placée dès l'âge de 3 ans, en 1943, à la mort de sa mère, décédée en couches. «J'y suis restée jusqu'à 15 ans. Cette mai-

son du bon Dieu a été plus souvent qu'à son tour une sorte de repaire de Satan, un enfer. Pour un rien on nous battait, au fouet!» La première fois qu'elle en a parlé à son entourage, elle avait 65 ans!

Restes réservés aux porcs

Humiliations, punitions sadiques, privations, insultes, le tout dans une parfaite absence d'affection, y ont jalonné ses journées. Aux élèves, elle donne un exemple des corrections subies par les sœurs. Pour qu'ils la testent en personne, elle leur demande de venir se faire fermer la bouche par trois pinces à linge. Les élèves n'en reviennent pas: «Ça fait mal!»

A midi, la viande se résumait souvent à de gros morceaux de lard. «Je ne pouvais pas l'avalier, c'était plus fort que moi.» Alors une religieuse la punissait en la forçant à en manger des morceaux qui venaient de restes de repas ré-

servés aux porcs. Parmi les sanctions infligées, il y avait aussi des journées de cachot, dans le noir total. «Quand je ressortais de là, mes yeux souffraient du soudain afflux de lumière!»

Dans la ferme de l'hospice où avaient lieu les vacances des enfants de l'institution, elle était obligée de faire des fellations au maître domestique. Elle confie cet épisode dans son livre «En attendant ma bonne étoile» (éditions Publi-Libris), consacré à son enfance torturée. Les violences sexuelles ne s'arrêteront pas là. «Confiée à mon père pendant quelques mois, il m'a violée régulièrement. Il est mort en allant chercher des edelweiss dans la nature. J'étais libérée à l'annonce de son décès.»

A une élève qui lui demande où elle a trouvé la force de supporter tout ça, elle répond: «Dans ma foi et ma force de caractère. Et comme Gilbert, je n'en veux à personne, je ne suis pas rancunière.»

«J'ai dû masturber l'instituteur»

«Mon père était colporteur, il était donc rarement à la maison. Ma mère passait son temps avec ses copines. Mes parents ont été dès lors estimés incapables de nous élever.» Michel Frêne vivait à La Chaux-de-Fonds, petit, à 4 ans, quand il a été emmené à l'orphelinat de Courtelary, avec ses sept frères et sœurs. Là, jusqu'à 16 ans, privé de toute affection, il est astreint aux durs travaux de la ferme de 6h à 20h.

«Je portais parfois des sacs de blé de 100 kg. Les punitions, c'était plusieurs jours dans une petite prison.» L'abus sexuel a aussi fait partie de son quotidien.



Michel Frêne et ses frères et sœurs abandonnés. CHRISTIAN GALLEY

«Un jour, je me suis planté une échine dans un doigt. L'instituteur m'a fait un pansement et m'a dit d'aller vers lui à 21h, pour qu'il sur-

veille la plaie. Il m'attendait, nu, le sexe en érection. Il m'a fait me déshabiller. J'ai obéi par peur des représailles. Et j'ai dû le masturber. Cette fois-là, et d'autres fois encore.» L'instituteur a été arrêté après que l'un des garçons a brisé le silence. «Car chacun de nous a alors osé dire qu'il lui arrivait la même chose.»

Il ne comprend pas que la Ville de La Chaux-de-Fonds ne se soit jamais préoccupée de son sort, une fois qu'il a été plongé tout à coup dans la société, sans ressources, à 16 ans. «Par contre, elle a su me retrouver pour me faire payer des impôts!»

Il a été maltraité à Grandchamp

Enfant illégitime, l'écrivain et journaliste bernois Carl Albert Loosli, qui a vécu entre 1877 et 1959, a perdu sa mère à 4 ans. Il a écrit «Je ne me tairai pas». Lors du décès de sa mère, il a été placé plusieurs années en institution à Grandchamp, près de Neu-



Carl Albert Loosli a écrit sur la vie en institution. SP

châtel, et à Trachselwald (BE).

Marqué par son vécu, il a publié en 1924 l'ouvrage intitulé «Anstaltsleben» sur la vie en institution. Il n'a eu de cesse, sa vie durant, de s'engager pour améliorer l'éducation extrafamiliale. Il préconisait le placement en

famille, plutôt qu'en institution. D'autres journalistes attirèrent l'attention du public sur le sort des enfants placés entre 1936 et 1945. Leurs reportages prirent une véritable dimension critique au fil des ans. Ce fut l'une des premières grandes campagnes médiatiques contre les abus de l'éducation extrafamiliale et elle connut un grand retentissement.

Ursula Biondi, un an en prison en 1967

La Zurichoise Ursula Biondi-Muller (photo SP) n'a pas été placée, mais a subi un autre type de mesure qu'elle a vécue comme une grave maltraitance. «J'ai été incarcérée un an, parmi des criminels, à la prison de Hindelbank, dans le canton de Berne, en 1967, coupable d'être enceinte d'un homme plus âgé.» Elle a eu droit en fait à un internement administratif. Elle avait 17 ans. «Pour m'enfermer, on a invoqué l'article 283 du Code civil. On voulait me protéger de l'homme divorcé que j'aimais.» Dans cette prison, elle y avait



moins de droit qu'un prisonnier. «Ni juge ni assesseurs pour moi. Pas de date de sortie non plus! Mes parents pensaient que c'était pour mon bien. Pour qu'on m'apprenne à m'occuper de mon enfant! Ils versaient de l'argent pour que je reste là.

C'était une mesure lucrative pour le gouvernement!» Elle s'échappera de cette prison... en mai 1968.

Après un livre, en 2002, et un article sur son histoire en 2008, des milliers d'internés administratifs sortent de leur silence. Fin mai 2009, la conseillère nationale Jacqueline Fehr demande que des excuses officielles soient présentées aux victimes de cette mesure. Ce que le gouvernement suisse a fait, en reconnaissant de facto l'illegalité et la violation grave des Conventions européennes des droits de l'homme.

EN 2011, LE CONSEIL FÉDÉRAL A PRÉSENTÉ SES EXCUSES AUX ANCIENS ENFANTS PLACÉS

L'exposition «Enfances volées» (www.enfances-volees.ch) a été inaugurée en mars 2009 à Berne par la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf (photo Keystone). Sa circulation dans une dizaine de villes de Suisse est prévue jusqu'en 2013. Cette exposition a contribué, avec d'autres initiatives, à renforcer une prise de conscience autour de l'enfance volée. Le Conseil fédéral a décidé, en 2011, de présenter ses excuses aux anciens enfants placés pour la part de responsabilité que la Confédération porte dans leurs destins. L'exposition repose sur quelque 300 interviews de personnes placées dans des foyers ou des familles durant leur enfance, réalisées dans le cadre des projets de recherche de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne et de l'Université de Bâle entre 2003 et 2007.

L'histoire de l'éducation extrafamiliale en Suisse n'a, à ce jour, pas encore fait l'objet d'une étude scientifique approfondie. Le Fonds national suisse soutient dans les prochaines années une ultérieure enquête du groupe de recherche bâlois. Celle-ci a pour but de combler une lacune dans la recherche sur cette thématique.

